

Enphase Energy, Inc. – Garantie limitée IQ™ Batteries – États-Unis, territoires américains et Canada

1. **Garantie limitée.** La présente Garantie limitée est en vigueur pour les Produits couverts (définis ci-dessous) qui sont activés à compter du 19 novembre 2021, à moins qu'une nouvelle Garantie limitée, applicable à la date d'activation du Produit couvert, ait été publiée. Consultez toujours <https://enphase.com/en-us/warranty> pour connaître la garantie limitée appropriée régissant votre Produit couvert. Sous réserve des conditions de la présente Garantie limitée, Enphase Energy, Inc. (« **Enphase** ») fournit cette Garantie limitée, qui comprend à la fois la « Garantie de main-d'œuvre » et la « Garantie de rétention de la capacité » décrites ci-dessous, au Propriétaire couvert (défini ci-dessous) pour le ou les produits couverts par la présente Garantie limitée indiqués ci-dessous et installés pour être utilisés à l'emplacement d'origine de l'utilisateur final (l'« **Emplacement d'origine** ») (chacun étant un « **Produit couvert** »), pour la période de garantie du produit applicable indiquée ci-dessous (chacune, une « **Période de garantie** »), à condition que l'Emplacement d'origine soit situé dans les territoires suivants : États-Unis, territoires américains (y compris Porto Rico, les îles Mariannes du Nord, les îles Vierges américaines, les Samoa américaines et Guam) ainsi que le Canada. La présente Garantie limitée n'est valide que lorsque les Produits couverts sont vendus par Enphase elle-même ou par un revendeur autorisé par Enphase et est valide dans la mesure permise par les lois applicables des territoires mentionnés ci-dessus.

Produit couvert	Période de garantie limitée
Enphase IQ™ Batteries avec UGS : IQ Battery-3™ Storage-1P-NA IQ Battery3T™ Storage -1P-NA IQ Battery10™ Storage 1P-NA IQ Battery 10T™ Storage -1P-NA	La Période de garantie limitée commence à la première des éventualités suivantes : (i) la date « Energize by » indiquée sur l'emballage du Produit couvert et (ii) la date à laquelle le Produit couvert est activé à l'Emplacement d'origine par l'intermédiaire du Portail Enphase® Installer (cette date étant ci-après appelée la « Date d'activation de la garantie ») et se termine à la première des éventualités suivantes : (a) 10 ans à compter de la Date d'activation de la garantie, (b) 4 000 cycles de décharge ou (c) un débit d'énergie en courant alternatif de 2,8 MWh par kWh de capacité nominale.

*Un Produit couvert est considéré comme « activé » lorsque le système d'entreposage a reçu une « autorisation d'exploitation » délivrée par les autorités compétentes.

- (a) La Garantie limitée sur la main-d'œuvre (la « **Garantie de main-d'œuvre** »). Pendant la Période de garantie limitée, le Produit couvert sera, dans les conditions d'utilisation énoncées dans le Guide d'installation rapide et le Manuel d'installation, (1) matériellement conforme aux spécifications du Produit couvert énoncées dans le Manuel d'installation et (2) exempt de défauts de fabrication ou de matériaux. Toutes les réclamations de Garantie de main-d'œuvre doivent être soumises à Enphase dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la découverte du défaut. Le Guide d'installation rapide de la IQ Battery 3-1P-NA et de la IQ Battery 10-1P-NA se trouve [ici](#); le Guide d'installation rapide de la IQ Battery 3T-1P-NA et de la IQ Battery 10T-1P-NA se trouve [ici](#). Le Manuel d'utilisation se trouve à l'adresse www.enphase.com/encharge-3-10-manual/.
- (b) La Garantie limitée de rétention de la capacité (la « **Garantie de rétention de la capacité** »). Pendant la Période de garantie, le Produit couvert conservera la capacité de stocker et de décharger une énergie équivalente à au moins soixante-dix pour cent (70 %) de sa valeur nominale indiquée sur la plaque signalétique, à condition que : (1) la température interne moyenne annuelle (température des cellules) du Produit couvert (la « **Température interne moyenne annuelle** ») ne dépasse pas trente-cinq degrés Celsius (35 °C) ou quatre-vingt-quinze degrés Fahrenheit (95 °F) sur toute période glissante d'un an; et (2) la température ambiante de l'endroit où le Produit couvert est installé (la « **Température ambiante** ») ne dépasse pas : (a) trente-neuf degrés Celsius (39 °C) ou cent deux virgule deux degrés Fahrenheit (102,2 °F) pendant un total de 438 heures ou plus au cours de toute période consécutive de 12 mois pendant la Période de garantie; (b) quarante-neuf degrés Celsius (49 °C) ou cent vingt virgule deux degrés Fahrenheit (120,2 °F) pendant un total de 160 heures ou plus au cours de toute période consécutive de 12 mois pendant la Période de garantie; ou (c) cinquante-quatre degrés Celsius (54 °C) ou cent vingt-neuf virgule deux degrés Fahrenheit (129,2 °F) à tout moment pendant la Période de garantie. Enphase calculera la Température interne moyenne

Enphase Energy, Inc. – Garantie limitée IQ Batteries – États-Unis, territoires américains et Canada

annuelle en utilisant la température détectée par les capteurs situés à l'intérieur du Produit couvert moins six degrés Celsius (6 °C)/dix virgule deux degrés Fahrenheit (10,2 °F). La capacité nominale du Produit couvert est basée sur : (i) une capacité de charge de 3,36 kWhdc pour les IQ Battery-3-1P-NA et IQ Battery-3T-1P-NA, mesurée lors d'une charge continue de zéro au maximum de sa capacité, à un courant inférieur à 8 A CA et à une température ambiante de 25 °C (+/- 3 °C)/77 °F (+/- 5,4 °F); et (ii) une capacité de charge de 10,08 kWhdc pour les IQ Battery-10-1P-NA et IQ Battery-10T-1P-NA, mesurée lors d'une charge continue de zéro au maximum de sa capacité, à un courant inférieur à 24 A CA et à une température ambiante de 25 °C (+/- 3 °C)/77 °F (+/- 5,4 °F).

2. Sous réserve de la section 3, la présente Garantie limitée est également conditionnelle à l'enregistrement du Produit couvert par le Propriétaire couvert dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date de la première installation (l'« **Enregistrement** ») en (a) remplissant et retournant la carte d'enregistrement (qui se trouve à la fin de la présente Garantie limitée) à l'adresse indiquée dans la présente section 2; (b) s'enregistrant en ligne à www.enphase.com/register-my-product; ou (c) s'enregistrant par l'entremise de l'application Enphase® lorsqu'un produit IQ Gateway ou IQ™ Combiner est acheté et installé dans le cadre du système solaire ou de stockage PV.

Retournez la carte d'enregistrement à :

Enphase Energy, Inc.
À l'attention de : Product Registration NA
Customer Service
1819 S. Cobalt Point Way
Meridian, ID 83642
États-Unis

3. SI LE PROPRIÉTAIRE COUVERT EST UN RÉSIDENT DE LA CALIFORNIE, DU CONNECTICUT OU DE TOUT AUTRE ÉTAT QUI INTERDIT LE RETOUR D'UNE CARTE D'ENREGISTREMENT COMME CONDITION PRÉALABLE À TOUTE COUVERTURE DE GARANTIE, ALORS LES EXIGENCES D'ENREGISTREMENT DÉCRITES À LA SECTION 2 CI-DESSUS NE S'APPLIQUERONT PAS.
4. Aux fins de la présente Garantie limitée, le « **Propriétaire couvert** » désigne la personne ou l'entité qui achète et installe (ou a installé) le Produit couvert auprès d'Enphase ou d'un revendeur autorisé par Enphase à l'Emplacement d'origine. En outre, le Propriétaire couvert doit inclure les cessionnaires subséquents (chacun, un « **Cessionnaire** ») tant que (a) le Produit couvert reste à l'Emplacement d'origine, (b) le cessionnaire soumet à Enphase un « Formulaire de changement de propriété », (c) le Cessionnaire paie les frais de transfert applicables (les « **Frais de transfert** ») énoncés dans le Formulaire de changement de propriété dans les 30 jours suivant la date du transfert au cessionnaire, et (d) le cas échéant, le cessionnaire se conforme à l'exigence d'Enregistrement de la section 2. La soumission d'un Formulaire de changement de propriété est requise pour la couverture continue de la Garantie limitée. Les Frais de transfert sont sujets à des ajustements raisonnables de temps à autre (comme déterminé à la discrétion d'Enphase). Le Formulaire de changement de propriété et les instructions de paiement des Frais de transfert sont disponibles à l'adresse <https://enphase.com/en-us/support/how-to-transfer-ownership>.
5. Les Produits couverts doivent être continuellement connectés à Internet pendant la période de garantie, sauf lorsque cela est interrompu par des causes hors du contrôle raisonnable du Propriétaire couvert.
6. **Comment obtenir le service de garantie.**
 - a. Pour obtenir un service de garantie pour un Produit couvert, le Propriétaire couvert doit se conformer à la procédure d'autorisation de retour de marchandise (ARM) consultable à l'adresse <https://enphase.com/en-us/support/return-merchandise-authorization-procedure>. Sauf indication contraire expresse d'Enphase au Propriétaire couvert, le Propriétaire couvert doit retourner le Produit couvert prétendument défectueux à Enphase dans son emballage d'origine ou l'équivalent. Si le Produit couvert présumé défectueux n'est pas reçu par Enphase dans un délai de soixante (60) jours suivant la communication par Enphase au Propriétaire couvert d'un numéro d'ARM, conformément à la procédure d'ARM, Enphase facturera le Propriétaire couvert, et le Propriétaire couvert devra payer le prix courant alors en vigueur pour le nouveau Produit couvert ou le produit de remplacement en question. Nous recommandons aux Propriétaires couverts d'utiliser un service de suivi pour leur protection. La procédure d'ARM permet aux Propriétaires couverts de générer une étiquette postale prépayée pour le retour.
 - b. Si un Propriétaire couvert retourne un Produit couvert à Enphase (1) sans numéro d'ARM délivré par Enphase, ou (2) sans toutes les pièces incluses dans l'emballage d'origine, Enphase se réserve le droit, à son entière discrétion : (i) de refuser la livraison du produit retourné; ou (ii) de facturer des frais de remise en

Enphase Energy, Inc. – Garantie limitée IQ Batteries – États-Unis, territoires américains et Canada

stock équivalant au plus élevé des montants suivants : quinze pour cent (15 %) du prix d'achat initial du Produit couvert par le Propriétaire couvert, ou la valeur au détail des pièces manquantes. Nous recommandons aux Propriétaires couverts d'utiliser un service de suivi pour leur protection.

- c. En retournant un Produit couvert, le Propriétaire couvert reconnaît par les présentes que la propriété du Produit couvert est transférée à Enphase à la réception par Enphase du Produit couvert. Si la réclamation est jugée fondée en vertu de la présente Garantie limitée, Enphase assumera les frais d'expédition du Produit couvert réparé ou de remplacement au Propriétaire couvert (ou à l'installateur autorisé par le Propriétaire couvert pour remplacer le Produit couvert) à l'Emplacement d'origine. Tout Produit couvert retourné à Enphase que Enphase détermine ne pas être couvert par la présente Garantie limitée, ou retourné sans une ARM valide, peut être refusé et renvoyé aux frais du Propriétaire couvert (sous réserve d'un paiement préalable), ou être conservé pendant trente (30) jours afin d'être récupéré par le Propriétaire couvert, puis éliminé à la seule discrétion d'Enphase, sans autre responsabilité ni obligation envers le Propriétaire couvert.
- d. Une fois qu'un Produit couvert retourné est reçu et inspecté, Enphase avisera le Propriétaire couvert (ou l'installateur autorisé par le Propriétaire couvert à remplacer le Produit couvert) qu'Enphase a reçu le Produit couvert retourné.

7. Recours.

- a. Pendant la Période de garantie applicable, si Enphase confirme l'existence d'un défaut couvert au titre de la Garantie de main-d'œuvre limitée, Enphase pourra, à sa discrétion : (1) réparer ou remplacer le Produit couvert sans frais; ou (2) rembourser au Propriétaire couvert le prix d'achat réel du Produit couvert, déduction faite d'une dépréciation raisonnable fondée sur l'usage à la date à laquelle le Propriétaire couvert avise Enphase du défaut. Enphase n'émettra un remboursement que si (i) elle n'est pas en mesure de fournir un remplacement et que la réparation ne soit pas commercialement possible ou ne puisse pas être effectuée en temps opportun, ou (ii) le Propriétaire couvert soit prêt à accepter un tel remboursement. En cas de défaut, dans la mesure permise par la loi, il s'agit du seul et unique recours du Propriétaire couvert.
- b. Pendant la Période de garantie applicable, si Enphase établit l'existence d'un défaut couvert par la Garantie de rétention de la capacité limitée, Enphase pourra, à sa seule discrétion : (1) réparer ou remplacer le Produit couvert sans frais; (2) accorder au Propriétaire couvert un remboursement au prorata du Produit couvert, jusqu'à concurrence de sa valeur réelle au moment où le Propriétaire couvert avise Enphase du défaut; ou (3) accorder un crédit au prorata correspondant à la capacité perdue pendant la Période de garantie, tel que déterminé à la seule discrétion d'Enphase, applicable à l'achat d'une nouvelle Enphase IQ Battery par le Propriétaire couvert. Enphase n'émettra un remboursement ou un crédit que si (i) elle n'est pas en mesure de fournir un remplacement et que la réparation ne soit pas commercialement possible ou ne puisse pas être effectuée en temps opportun, ou (ii) le Propriétaire couvert soit prêt à accepter un tel remboursement.
- c. Si Enphase répare ou remplace le Produit couvert : (1) Enphase pourra, à sa discrétion, utiliser des pièces ou produits neufs et/ou remis à neuf, conçus selon le modèle d'origine ou un modèle amélioré; et (2) la Garantie limitée continuera de s'appliquer au Produit réparé ou de remplacement pour la durée restante de la Période de garantie limitée initiale ou pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date à laquelle le Propriétaire couvert reçoit le Produit réparé ou de remplacement, selon la période la plus longue, à condition que le Produit réparé ou de remplacement soit installé et connecté à Internet dans les quarante-cinq (45) jours consécutifs suivant la réception et qu'il demeure continuellement connecté à Internet par la suite (sauf si cette connectivité est interrompue pour des causes indépendantes de la volonté raisonnable du Propriétaire couvert).
- d. Si Enphase accorde un remboursement ou un crédit, selon le cas (plutôt que de fournir un Produit couvert réparé ou de remplacement), ce remboursement ou ce crédit, selon le cas, sera traité et versé dans un délai de deux semaines suivant la réception par Enphase du Produit couvert.

8. Limitations et exclusions de la garantie limitée.

- a. La présente Garantie limitée n'inclut pas les coûts de main-d'œuvre ou autres coûts liés (1) à la désinstallation du Produit couvert, (2) à la réinstallation d'un produit réparé ou de remplacement, ou (3) au retrait, à l'installation ou au dépannage des systèmes électriques du Propriétaire couvert.
- b. La Garantie limitée ne couvre pas et Enphase ne sera pas responsable des dommages causés par l'expédition ou tout autre dommage causé par une mauvaise manipulation des produits par le transporteur.
- c. La présente Garantie limitée ne s'applique pas et Enphase ne sera pas responsable de tout défaut ou dommage affectant un produit dans les cas suivants : (1) si le Produit couvert n'est pas connecté à Internet

Enphase Energy, Inc. – Garantie limitée IQ Batteries – États-Unis, territoires américains et Canada

dans un délai de quarante-cinq (45) jours consécutifs suivant la Date de début de la garantie, ou n'est pas demeuré continuellement connecté par la suite, sauf si ce défaut de connectivité résulte de causes indépendantes de la volonté raisonnable du Propriétaire couvert; (2) si le produit a été utilisé abusivement, négligé, trafiqué, modifié ou autrement endommagé, à l'intérieur comme à l'extérieur; (3) s'il a été mal installé, mal utilisé, mal manipulé ou mal exploité, notamment en cas d'utilisation dans des conditions non prévues lors de sa conception, dans un environnement inadapté, ou en contravention avec le Guide d'installation rapide, le Manuel d'installation, ou toute loi ou réglementation applicable; (4) s'il a été exposé à un incendie, à l'eau, à une corrosion généralisée, à des infestations biologiques, à des catastrophes naturelles, ou à une tension d'entrée créant des conditions de fonctionnement au-delà des limites maximales ou minimales indiquées dans la fiche technique du Produit couvert applicable (publiée en ligne à l'adresse www.enphase.com), y compris une tension d'entrée élevée provenant d'un générateur ou des impacts de foudre; (5) s'il a subi des dommages causés par des composants tiers non fournis par Enphase, mais utilisés avec les Produits couverts, ou des dommages résultant de services effectués par une personne non autorisée par Enphase; (6) si les marquages d'identification d'origine (y compris la marque de commerce ou le numéro de série) du produit ont été altérés, effacés ou retirés (autrement que par usure normale); (7) si le profil de réseau (paramètres de fonctionnement approuvés par le fournisseur d'électricité) du Produit couvert a été modifié, et que cette modification entraîne un dysfonctionnement, une défaillance ou un fonctionnement non optimal du produit; (8) si le Produit couvert est conservé dans un environnement où la température interne moyenne annuelle dépasse trente-cinq degrés Celsius (35 °C)/quatre-vingt-quinze degrés Fahrenheit (95 °F) sur toute période glissante d'un an; ou (9) si la température ambiante dépasse les limites de température prévues aux sections 1(b)(2)(a) à 1(b)(2)(c), selon le cas.

- d. La Garantie limitée ne couvre pas les défauts cosmétiques, techniques ou de conception, ni les insuffisances qui n'influencent pas de manière significative la capacité de stockage d'énergie ou qui n'altèrent pas la forme, l'ajustement ou le fonctionnement des Produits couverts; les bruits ou vibrations qui ne sont pas excessifs ou anormaux et n'affectent pas la performance du Produit couvert; ni les défauts ou pièces nécessitant un remplacement en raison de l'usure normale, de la corrosion, de la rouille ou de taches, ainsi que des égratignures ou bosses sur le boîtier ou la peinture du Produit couvert.
 - e. La Garantie limitée ne s'applique pas aux produits tiers pouvant être installés avec les Produits couverts à l'Emplacement d'origine, et le terme « Produit couvert » n'inclura pas de tels produits tiers.
 - f. Pour éviter tout doute, les logiciels installés dans les Produits couverts et la récupération et la réinstallation de ces logiciels et données ne sont pas couverts par la présente Garantie limitée. Enphase ne garantit pas que le fonctionnement du Produit couvert sera ininterrompu ou exempt d'erreurs. Aucun employé ou revendeur autorisé d'Enphase n'est autorisé à apporter des modifications, des prolongations ou des ajouts à la présente Garantie limitée. Si une condition de la présente Garantie limitée est jugée illégale ou inapplicable, la légalité ou l'applicabilité des autres conditions ne sera pas affectée ou compromise.
 - g. Les Produits couverts ne sont pas destinés à être utilisés comme source d'alimentation principale ou de secours pour les systèmes de maintien des fonctions vitales, d'autres équipements médicaux ou toute autre utilisation où une défaillance du produit pourrait entraîner des blessures, la mort ou des dommages matériels catastrophiques. Enphase décline toute responsabilité découlant d'une telle utilisation de vos Produits couverts. En outre, Enphase se réserve le droit de refuser de fournir tout soutien en lien avec une telle utilisation et décline toute responsabilité, de quelque nature que ce soit, découlant de la fourniture ou du refus de fournir un soutien concernant votre Produit couvert dans de telles circonstances.
9. **Cession.** Enphase se réserve expressément le droit de novation ou de cession de ses droits et obligations en vertu de la présente Garantie limitée à un tiers possédant l'expertise démontrée et les ressources nécessaires pour s'acquitter efficacement des obligations en vertu des présentes.

10. Avis de non-responsabilité des garanties.

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE CONSTITUE LA SEULE ET UNIQUE GARANTIE ACCORDÉE PAR ENPHASE ET, SAUF DANS LA MESURE INTERDITE PAR LA LOI APPLICABLE, TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, LÉGALES OU AUTRES, DÉCOULANT DE LA LOI, DE LA PRATIQUE COMMERCIALE, DE L'EXÉCUTION OU DE L'USAGE DU COMMERCE (Y COMPRIS LES GARANTIES ET CONDITIONS DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE NON-VIOLATION, OU LES GARANTIES RELATIVES À L'EXACTITUDE, À LA SUFFISANCE OU À L'ADÉQUATION DE TOUTE INFORMATION TECHNIQUE OU AUTRE FOURNIE DANS LES MANUELS OU AUTRES DOCUMENTS) SERONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.

Enphase Energy, Inc. – Garantie limitée IQ Batteries – États-Unis, territoires américains et Canada

L'OCTROI DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE PAR ENPHASE EST CONDITIONNEL À L'ACCORD DU PROPRIÉTAIRE COUVERT AVEC LES MODALITÉS, CONDITIONS ET EXIGENCES DES PRÉSENTES. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS SUR LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE, DE SORTE QUE LES LIMITATIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER AU PROPRIÉTAIRE COUVERT. LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE DONNE AU PROPRIÉTAIRE COUVERT DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES, ET LE PROPRIÉTAIRE COUVERT PEUT ÉGALEMENT AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT À L'AUTRE.

11. Limitation de responsabilité.

SAUF DANS LA MESURE INTERDITE PAR LA LOI APPLICABLE, ENPHASE NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DES DOMMAGES, PERTES, COÛTS OU DÉPENSES SPÉCIAUX, DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, QUELLE QU'EN SOIT LA NATURE, QU'ILS DÉCOULENT D'UNE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE OU DÉLICTELLE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE PERTE ÉCONOMIQUE, TOUT DOMMAGE OU PERTE MATÉRIEL(LE), OU TOUT DOMMAGE CORPOREL.

Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages spéciaux, indirects, accessoires ou consécutifs, de sorte que la limitation ou l'exclusion ci-dessus peut ne pas s'appliquer au Propriétaire couvert.

12. **Loi applicable.** La présente Garantie limitée est régie par les lois de l'État de Californie (É.-U.), sans qu'il soit tenu compte des principes de conflit de lois susceptibles d'exiger l'application des lois d'une autre juridiction.

13. Arbitrage.

- a. ***Veuillez lire attentivement la convention d'arbitrage suivante dans la présente section (« Convention d'arbitrage »). Elle exige que le Propriétaire couvert (« vous ») arbitre les différends avec ENPHASE et limite la façon dont vous pouvez demander réparation à Enphase (« nous »).***
- b. **Applicabilité de la Convention d'arbitrage.** Vous convenez que tout différend ou réclamation lié, de quelque manière que ce soit, à votre accès aux Produits couverts ou à leur utilisation, ou à tout autre aspect de votre relation avec Enphase, sera réglé par arbitrage exécutoire, plutôt que par un recours devant les tribunaux, sauf que : (i) vous pouvez présenter une réclamation devant une cour des petites créances, si votre réclamation y est admissible; et (ii) vous ou Enphase pouvez demander une mesure de redressement fondée sur l'équité devant un tribunal pour toute atteinte ou utilisation abusive de droits de propriété intellectuelle (tels que marques de commerce, habillage commercial, noms de domaine, secrets commerciaux, droits d'auteur ou brevets).
- c. **Règles d'arbitrage et forum.** Pour tout différend avec Enphase en lien avec la présente Garantie limitée, le Propriétaire couvert accepte de communiquer d'abord avec Enphase à l'adresse courriel indiquée ci-dessous et de tenter de résoudre le différend avec nous de manière informelle. Si le différend n'a pas été résolu après un délai de soixante (60) jours, les deux parties conviennent de régler ce différend par voie d'arbitrage exécutoire et contraignant, conformément aux procédures d'arbitrage accéléré facultatives alors en vigueur auprès du Judicial Arbitration and Mediation Services (« JAMS »). Vous pouvez communiquer avec JAMS à l'adresse www.jamsadr.com. L'existence, le contenu et le résultat de l'arbitrage seront tenus confidentiels par tous les participants. L'arbitrage sera mené par un seul arbitre sélectionné par accord des parties ou, à défaut d'un tel accord, nommé conformément aux règles JAMS. L'arbitrage se déroulera en anglais et dans le comté de Santa Clara, en Californie. Si JAMS n'est pas disponible pour l'arbitrage, les parties sélectionneront un autre forum arbitral. Si l'arbitre conclut que le Propriétaire couvert n'a pas les moyens de payer les frais de dépôt, administratifs, d'audience et/ou les autres frais exigés par JAMS et ne peut obtenir de dispense auprès de ce dernier, Enphase s'engage à assumer ces frais pour le compte du Propriétaire couvert. De plus, Enphase remboursera tous les frais de dépôt, d'administration, d'audience et/ou autres frais de JAMS pour les réclamations totalisant moins de 10 000 \$, à moins que l'arbitre ne détermine que les réclamations sont non fondées. Tout jugement sur la sentence rendue par l'arbitre peut être rendu devant tout tribunal compétent. L'arbitre aura le pouvoir exclusif de (a) déterminer la portée et la force exécutoire de la présente Convention d'arbitrage et (b) de trancher tout différend relatif à l'interprétation, à l'applicabilité, à la force exécutoire ou à la formation de la présente Convention d'arbitrage, y compris, sans s'y limiter, toute allégation selon laquelle tout ou partie de la présente Convention d'arbitrage est nulle ou annulable. L'arbitrage décidera des droits et responsabilités, le cas échéant, des parties. La procédure d'arbitrage ne sera pas consolidée avec d'autres questions ou jointe à d'autres cas ou parties. L'arbitre a le pouvoir de statuer sur toute requête visant à trancher tout ou partie

d'une réclamation. L'arbitre aura le pouvoir d'accorder des dommages-intérêts et d'octroyer toute réparation ou mesure non pécuniaire qu'un individu peut obtenir en vertu du droit applicable, des règles du tribunal arbitral et de la Garantie limitée. L'arbitre émettra une sentence écrite et une déclaration de décision décrivant les conclusions essentielles sur lesquelles la sentence est fondée, y compris le calcul de tout dommage accordé. L'arbitre dispose du même pouvoir d'accorder une réparation à titre individuel qu'un juge d'un tribunal de droit. La décision de l'arbitre est définitive et lie les parties.

- d. **Renonciation au procès devant jury.** VOUS ET ENPHASE RENONCEZ PAR LES PRÉSENTES À TOUT DROIT CONSTITUTIONNEL ET STATUTAIRE DE POURSUIVRE EN JUSTICE ET D'AVOIR UN PROCÈS DEVANT UN JUGE OU UN JURY. Vous et ENPHASE choisissez plutôt que toutes les réclamations et tous les différends soient résolus par arbitrage en vertu de la présente Convention d'arbitrage, sauf comme indiqué dans les sections ci-dessus. Un arbitre peut accorder sur une base individuelle les mêmes dommages et intérêts qu'un tribunal et doit suivre la présente Convention comme un tribunal le ferait. Cependant, il n'y a pas de juge ou de jury dans l'arbitrage, et l'examen par le tribunal d'une sentence arbitrale est soumis à un examen très limité.
- e. **Renonciation au recours collectif ou à toute autre mesure de redressement non individualisée.** TOUTES LES RÉCLAMATIONS ET TOUS LES DIFFÉRENDS RELEVANT DU CHAMP D'APPLICATION DE LA PRÉSENTE CONVENTION D'ARBITRAGE DOIVENT ÊTRE TRANCHÉS PAR VOIE D'ARBITRAGE SUR UNE BASE INDIVIDUELLE ET NON DANS LE CADRE D'UN RECOURS OU D'UN ARBITRAGE COLLECTIFS. SEULS DES RECOURS INDIVIDUELS SONT DISPONIBLES, ET LES RÉCLAMATIONS DE PLUSIEURS PROPRIÉTAIRES COUVERTS NE PEUVENT ÊTRE ARBITRÉES NI REGROUPÉES AVEC CELLES D'UN AUTRE PROPRIÉTAIRE COUVERT. Si une décision est rendue indiquant que la loi applicable empêche l'exécution de l'une quelconque des limitations prévues au présent paragraphe à l'égard d'une demande de redressement donnée, cette demande devra alors être séparée de la procédure d'arbitrage et portée devant les tribunaux d'État ou fédéraux situés à San Francisco, en Californie. Toutes les autres réclamations seront arbitrées.
- f. **Droit de retrait de 30 jours.** Vous avez le droit de vous retirer des dispositions de la présente Convention d'arbitrage en envoyant un avis écrit de votre décision de vous retirer à Enphase Energy, Inc., 47281 Bayside Parkway, Fremont, Californie, 94538, à l'attention de : General Counsel (avocat général), dans les 30 jours suivant l'inscription initiale à la présente Convention d'arbitrage. Vous pouvez également vous retirer des dispositions de la présente Convention d'arbitrage en envoyant un avis écrit de votre décision à l'adresse courriel suivante : legal@enphaseenergy.com. Votre avis doit inclure votre nom et votre adresse, ainsi qu'une déclaration sans équivoque indiquant que vous souhaitez vous retirer de la présente Convention d'arbitrage. Si vous vous retirez de la présente Convention d'arbitrage, toutes les autres parties de la présente Convention continueront de s'appliquer à vous. Le fait de vous retirer de la présente Convention d'arbitrage n'a aucune incidence sur toute autre convention d'arbitrage que vous pourriez avoir actuellement ou que vous pourriez conclure avec nous.
- g. **Divisibilité.** Sauf disposition contraire ci-dessus, si une ou plusieurs parties de la présente Convention d'arbitrage sont jugées invalides ou inapplicables en vertu de la loi, cette ou ces parties spécifiques seront nulles et sans effet et seront tranchées et le reste de la Convention d'arbitrage restera pleinement en vigueur.
- h. **Clause de survie.** La présente Convention d'arbitrage survivra à la résiliation de votre relation avec Enphase.